N° 29. — 3e Série | Le numéro, : 10 cent. | 25 Juin 1882

L'ÉGALITÉ

ORGANE DU PARTI OUVRIER

PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS :
3 mois, 1 fr. 50 | 6 mois, 3 fr. | 1 an, 6 fr.
Pour l'étranger le port en sus

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
7, RUE D'ABOUKIR, PARIS
Dépôt de vente : rue du Croissant, 11

LES ANNONCES
sont reçues exclusivement à l'agence Ewig
9, rue d'Amboise

Nous prions ceux de nos abonnés dont l'abonnement est expiré le 15 juin de vouloir bien nous faire parvenir, dans le plus bref délai, leur renouvellement, afin d'éviter les retards auxquels ils seraient exposés s'ils ne nous avisaient pas en temps utile.

LE CONGRÈS NATIONAL
de Saint-Etienne

La commission d'organisation du troisième Congrès de l'Est exprimait la semaine dernière son étonnement de ce qu'il n'ait été jusqu'à présent question du Congrès national, qui doit se tenir à Saint-Etienne en septembre, que pour faire ajourner le Congrès régional de Roanne qui devait se tenir en août.

N'y aurait-il pas là une manœuvre ? se demande-t-elle — et non sans raison.

Où elle commet une erreur, c'est lorsqu'elle a l'air de croire que l'ordre du jour du prochain Congrès national est encore à fixer. La chose est faite depuis Reims, je ne dirai pas, grâce au dernier Congrès, qui s'est soustrait à ce devoir comme à beaucoup d'autres en ne spécifiant rien à cet égard, mais malgré lui, par suite des propositions qu'il a laissées en suspens et dont la solution, renvoyée pour l'étude aux groupes, revient nécessairement au Congrès suivant.

Le seul tort de ce qui reste du Comité national est de n'avoir pas depuis longtemps rappelé au Parti les divers points que ses futurs délégués auront à trancher et qui ont trait :

1° Au programme électoral du Parti ;

2° A son organisation (Fédérations régionales, Comité national, Congrès régionaux, nationaux et internationaux) ;

3° Aux grèves.

Voici en quels termes — toujours modifiables d'ailleurs par les groupes — la question du programme du Parti se trouve posée au Congrès de Saint-Etienne par le Congrès de Reims :

Le Congrès, considérant l'utilité d'un programme général du Parti et de programmes électoraux locaux, propose aux régions fédérales ouvrières de mettre cette question à l'étude. Jusqu'à l'adoption par le Parti du programme nouveau, le programme *minimum* existant reste en vigueur.

Les propositions du Congrès de Reims qui saisissent le Congrès de Saint-Etienne de l'organisation du Parti, sont au nombre de quatre, concernant la première les Fédérations régionales ; la seconde, le Comité national, et les deux autres les Congrès :

Fédérations régionales. — Le Congrès, prenant en considération la nécessité de fixer les limites des régions ouvrières, renvoie la solution de cette question aux groupes du Parti ouvrier. Si l'entente n'est pas établie d'ici au prochain Congrès national, celui-ci statuera. En cas même d'entente entre les régions, les délimitations nouvelles ne pourront avoir d'effet, ni direct, ni indirect, sur la composition du *Comité national*, jusqu'au prochain Congrès national.

Comité national — Le Comité ne communiquera avec les Fédérations que par l'intermédiaire de leur délégation respective. Publication d'un *bulletin officiel* du Parti ouvrier, limité aux actes du Parti et aux grèves. Action économique et politique sous toutes ses formes (grèves, élections propagande) et établissement d'une caisse centrale à cet effet (*Fédération du Nord*). Publication dans le *Prolétaire* d'un bulletin officiel limité aux actes du Parti. Rôle d'arbitre entre les groupes ou les Fédérations qui demanderaient l'arbitrage du Comité. Droit de faire des propositions aux Fédérations; d'étudier celles qui lui seront soumises, de publier le résultat de son étude; mais incapacité absolue de prendre des décisions ayant force de loi (*Union fédérative du Centre*). Organisation de conférences dans toute la France et l'Algérie (*Fédérations de l'Algérie et de l'Est*).

Congrès. — I. Le Congrès soumet à l'étude des régions fédérales ouvrières ces deux questions : Les groupes non adhérents au Parti seront-ils admis dans les Congrès régionaux, et à quelle condition ? Quels modes de délégation et de votation seront adoptés à l'avenir pour les Congrès nationaux ? Le Congrès invite les régions fédérales ouvrières à étudier la question du mode de délégation et de votation du Parti ouvrier français aux Congrès internationaux.

II. Considérant que, d'après les attributions du Comité national telles qu'elles ont été consacrées par le Congrès de Reims, il résulte que le Comité national aura à rendre compte de son mandat à la tenue de chaque Congrès national, le Congrès décide que les membres du Comité national ne pourront être délégués aux Congrès nationaux qu'une année après l'expiration de leur mandat

Ces propositions, comme on le voit, ne visent que les attributions complémentaires du Comité national, la délimitation des Fédérations régionales et le mode de représentation et de votation dans les Congrès. Mais si restreintes qu'elles puissent être, elles n'en soulèvent pas moins le problème vital de la constitution ou de la reconstitution du Parti dans tous ses organes, législatifs et exécutifs. Et pour l'aborder de front et le traiter à fond, il suffit aux groupes, qui le jugeront nécessaire, de mandater à cet effet leurs délégués.

Quant aux grèves, leur renvoi au Congrès de Saint-Etienne résulte du projet d'organisation pris en considération par le Congrès de Reims et soumis par lui à toutes les corporations et sociétés ouvrières.

Si nous ne le reproduisons pas ici, c'est qu'il n'est pas un de nos lecteurs qui ne le connaisse sur le bout du doigt, repris qu'il a été et amendé par la Fédération du Centre en vue du Congrès de la salle Oberkampf.

Notre but en établissant ainsi pièces en main l'ordre du jour obligatoire du Congrès national de Saint-Etienne n'a pas été seulement de prouver comment, malgré l'ignorance trop prolongée pour ne pas être systématique dans laquelle le Parti a été tenu sur l'objet de ses futures délibérations, le Congrès est possible pour la date fixée, c'est-à-dire pour le mois de septembre.

Nous avons voulu encore et surtout, en même temps que mettre en garde nos amis contre une surprise possibiliste, les provoquer d'ores et déjà à l'examen de questions de premier ordre, que nous traiterons longuement dans l'*Egalité* aussitôt terminée la discussion approfondie à laquelle elles donnent lieu dans le sein de la Fédération du Centre.

Jules GUESDE.

Les lecteurs de l'*Egalité* connaissent dans tous ses détails le crime aussi lâche qu'odieux commis en février et mars derniers à Roanne, par onze patrons obéissant à l'instigation de l'un d'entre eux, le nommé Bréchard.

Pendant quarante jours la population ouvrière de cette ville a été volontairement et irrémédiablement affamée. Travaillez à mes conditions ou mourez, disaient à leurs salariés les ou bandits qui, armés du capital, détenaient avec les moyens de travail, les moyens de vie des travailleurs.

Cédant à la famine, réduits à merci par la faim, obligés de se soumettre aux conditions d'exploitation édictées par leurs seigneurs et maîtres afin de ne pas succomber, les tisseurs roannais, après une héroïque résistance, durent rentrer vaincus, dans les fabriques.

Heureux encore ceux qui purent rentrer! Quelques-uns furent repoussés de tous les ateliers; nulle part il n'y eut place pour eux. C'étaient ceux que la confiance de leurs camarades avait chargés spécialement de la défense des intérêts de tous. A ceux-là les patrons coalisés refusèrent jusqu'au morceau de pain misérablement gagné par un travail extenuant. Un tel crime dans la société moderne est assuré de l'impunité.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Alphonse Fournier, dont la justice bourgeoise a dû avouer toute la courageuse probité, toute la droiture de caractère, fut du nombre de ceux devant qui toutes les portes se fermèrent.

Il avait une mère qu'il soutenait depuis longtemps par son travail, et qu'il adorait. Depuis deux jours, malgré tous ses efforts, il ne pouvait trouver à porter de quoi manger à la maison; il se voyait, de par la volonté patronale, irrévocablement condamné à périr, il ne voulut pas mourir sans se venger : en danger de mort, il a essayé de tuer celui qui lui arrachait la vie; mais sa balle maladroite n'a pas atteint son but.

S'il est permis au patron d'attaquer, à l'ouvrier il n'est pas permis de se défendre. Arrêté aussitôt et emprisonné, le jeune et brave Fournier a été mardi dernier, traduit devant la Cour d'assises de Montbrison. Le jury l'a déclaré coupable de tentative d'assassinat avec préméditation sur la personne de Bréchard. Les magistrats se sont empressés de déférer au haineux réquisitoire du pourvoyeur mandaté des prisons de la République, et ont jeté Fournier au bagne pendant huit années.

Ainsi que l'a dit le procureur des basses représailles bourgeoises, un exemple était nécessaire pour rappeler la classe ouvrière à l'observation de la résignation et de la docilité auxquelles elle semblait disposée à ne plus s'astreindre.

La bourgeoisie a sur le prolétariat droit absolu de vie et de mort, et le prolétariat n'a qu'à se courber ou, sinon, le bagne ou la fusillade, telle est la signification du verdict dont Fournier vient d'être la malheureuse victime.

Et cette situation ne changera que lorsque le prolétariat, conscient de sa situation de classe opprimée, sera assez fort pour la changer et pour intervertir révolutionnairement les rôles.

G. D.

LE COMMUNISME
et les services publics

I

En ce moment l'on est en train de fabriquer un communisme à l'usage des bourgeois: il est bien modeste; il se contente de la transformation de certaines industries en services publics; il est surtout peu compromettant; au contraire, il ralliera nombre de bourgeois.

On leur dit, voyez les postes, elles sont un service public communiste, fonctionnant admirablement au profit de la communauté, et à meilleur marché qu'elles ne pourraient le faire, si elles étaient confiées à une compagnie privée, comme c'était autrefois le cas. Le gaz, le chemin de fer métropolitain, la construction des logements ouvriers, etc., doivent devenir eux aussi des services publics. Ils fonctionneront au profit de la communauté et bénéficieront principalement aux bourgeois.

***

Dans la société capitaliste la transformation de certaines industries en service public est la dernière forme de l'exploitation capitaliste. C'est parce que cette transformation présente des avantages multiples et incontestables aux bourgeois, que dans tous les pays capitalistes on voit les mêmes industries devenues services publics (armée, police, postes, télégraphes, fabrication de la monnaie, etc).

Certaines industries monopolisées, livrées aux appétits des compagnies particulières, deviennent des instruments d'exploitation des autres catégories de la classe bourgeoise, tellement puissants, qu'elles troublent l'ordre bourgeois tout entier.

Voici des exemples : les télégraphes électriques, dès leur début en France, furent industrie de l'Etat; l'intérêt politique du gouvernement l'exigeait. En Angleterre et aux Etats-Unis, où cet intérêt politique n'existait pas, ils furent établis par des Compagnies privées. Le gouvernement anglais dut les racheter dans l'intérêt de tous et surtout des spéculateurs, qui, dans le rachat, trouvèrent le moyen de pêcher des bénéfices scandaleux. Aux Etats-Unis, les télégraphes sont encore industrie privée : ils sont monopolisés par une bande de spéculateurs qui régente toute la presse du pays. Ces spéculateurs ne communiquent de dépêches télégraphiques qu'aux journaux qui leur sont inféodés et qui leur paient une taxe tellement lourde, que beaucoup de journaux, ne pouvant la satisfaire, se passent de nouvelles télégraphiques. En Amérique, les nouvelles télégraphiques sont la partie la plus importante des journaux, les en priver, c'est les condamner à vivoter et à mourir. Dans cette République républicaine, que les libéraux prennent pour l'idéal de leurs rêves les plus hardis, la liberté de la presse est à la merci d'une poignée de spéculateurs, sans force gouvernementale et sans responsabilité, mais qui détiennent les télégraphes.

Le monopole des chemins de fer est tellement exorbitant, qu'une compagnie peut à son gré ruiner une industrie, une ville avec des tarifs différentiels, des tarifs de faveur. Le danger auquel se trouve exposée la Société par la possession individuelle des moyens de transport, est si bien sentie par les bourgeois, qu'en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, des bourgeois, dans leur propre intérêt, demandent de transformer le chemin de fer en service public. Déjà, avant même que cette transformation soit accomplie, l'Etat, dans l'intérêt des industriels et des propriétaires fonciers pressurés par les rois du railway, a dû intervenir dans la fixation des prix, et établir des cahiers des charges. Bien que cette manière de contrôler l'action des compagnies ne soit guère efficace, elle est une ingérence de l Etat dans une industrie et est un stage de sa transformation en service public.

Dans la société capitaliste une industrie privée ne devient service public, que pour mieux servir les intérêts de la bourgeoisie : les avantages qu'elle en retire sont de différentes natures, nous venons de parler des dangers sociaux que présentent certaines industries abandonnées à l'exploitation individuelle, dangers qui disparaissent ou sont atténués considérablement dès que l'Etat les dirige. Mais il en existe d'autres.

L'Etat, ne centralisant les administrations diminue les frais généraux, il fait le service avec une dépense moindre. On accuse l'Etat de payer tout plus cher que les industriels privés; néanmoins ce n'est pas toujours le cas lorsqu'il s'agit de l'établissement des voies de communication, une des entreprises les plus difficiles et les plus compliquées de l'industrie moderne: ainsi les tramways qui se sont construits en France, sauf de très rares exceptions, ont coûté une moyenne de 250 à 300 mille francs par kilomètre pour frais de premier établissement; le chemin de fer d'Alais au Rhône, a mangé par kilomètre de ligne ferrée une somme d'environ 700,000 fr. M. Freycinet, qui n'est pas un dirigeant bourgeois pour des prunes, a établi sur des données positives que l'Etat pouvait

construire des chemins de fer à raison de 200,000 fr. par kilomètre.

L'Etat peut donc diminuer sensiblement les prix des services publics qu'il exploite. Ce sont les bourgeois qui bénéficient de cette réduction, parce que ce sont eux surtout qui en usent. Ainsi que d'ouvriers ne se servent de la poste qu'une ou deux fois par an; et que de maisons de commerce, que d'industriels, expédient des dix et vingt lettres par jour.

Les services publics deviennent pour les politiciens un moyen de caser leurs créatures et de donner de bonnes et grasses sinécures aux beaux fils de la bourgeoisie. M. Cochery, par exemple, a accordé les places lucratives des postes à des orléanistes, entre autres au fils du sénateur Laboulaye, l'homme à l'encrier.

Les militants du Parti ouvrier peuvent et doivent dans leurs polémiques contre les publicistes et les politiciens de la bourgeoisie, se servir de cette transformation d'industries autrefois privées en service public, pour montrer comment les bourgeois eux-mêmes sont amenés par la force des choses à attaquer leurs propres principes, qui demandent que la société représentée par l'Etat n'enlève aucune industrie à l'initiative privée; mais ils ne doivent désirer et encore moins réclamer la transformation de nouvelles industries en services publics, et cela pour diverses raisons.

Parce qu'il est de l'intérêt du Parti ouvrier, d'envenimer les conflits qui déchirent la classe bourgeoise, au lieu de chercher à les apaiser; ces antagonismes activent la désorganisation de la classe régnante; parce que les services publics augmentent la puissance corruptrice des politiciens bourgeois: parce que les ouvriers de l'Etat ne peuvent comme les ouvriers de l'industrie privée faire des grèves et entrer en lutte avec leurs exploiteurs.

La seule raison socialiste que l'on pourrait avancer pour cette transformation, c'est que peut-être elle simplifierait l'œuvre d'expropriation révolutionnaire du Parti ouvrier. Nous l'examinerons dans la prochaine *Egalité*.

Paul Lafargue.

LE

SOCIALISME DES NÉGOCIANTS

La *République française* a dit « que les seules réformes possibles sont celles qui sont acceptables ou profitables aux riches. — La Chambre a confirmé une fois de plus cette confession de l'organe bourgeois.

Alors que la Bourgeoisie commerçante e fabricante, suivant ses propres impulsions, n'obéissait à aucun mot d'ordre, n'avait aucune discipline, le livret ouvrier, tel que nous l'avaient fait les lois et décrets de la première République et du dernier Empire était suffisant et répondait aux nécessités de ces époques ; mais aujourd'hui il n'en est plus de même ; dès lors, une proposition « libertaire » devient possible et, haut la main, les négociants des professions libérales, médecins et avocats du Palais-Bourbon, d'accord avec leurs collègues les négociants employeurs d'ouvriers, « consommateurs d'hommes » votaient sa suppression.

Nos législateurs font du socialisme. Ils appliquent une des réformes contenues dans le programme du Parti ouvrier.

Voilà donc enfin le travailleur qui, jusqu'ici avait été traité en « fille publique » — mis en carte — et obligé d'aller lui-même se faire appliquer l'estampille policière, rendu libre de par la volonté de nos dirigeants !

Beaucoup d'ouvriers le croient ainsi, mais les patrons sont rassurés, ils ont prévu le cas et leurs mesures sont prises.

Au livret qui répondait d'une manière incomplète à leurs besoins et sur lesquels ils ne pouvaient mettre toutes les notes utiles, MM. les fabricants lui avaient substitué — bien avant sa suppression — un mode de renseignement plus efficace.

Obligés qu'ils sont — surtout depuis ces derniers temps, et pour s'opposer à l'action ouvrière sous toutes ses formes, etc., de se coaliser, de se grouper; ils ont été amenés, pour mieux lui résister, à réunir leurs tronçons épars; bonapartistes, républicains, etc., se sont compris, et ont formé cercles et chambres syndicales.

Dans ces cercles patronaux, un registre spécial fournit aux confrères tous les renseignements connus et inédits sur chacun des ouvriers à leur service.

L'on conçoit sans peine que ces *notices* sont beaucoup plus complètes et plus *utiles* que les formules banales des anciens livrets d'ouvrier.

Dernièrement, j'eus moi-même l'occasion d'en faire l'expérience. Au début de la grève de la cordonnerie, je fus renvoyé de chez mon patron sous l'inculpatien de « meneur ». Il paraît que ces six lettres sont d'un effet magique pour ces messieurs; toute explication ou toute défense devient superflue. — Je trouve donc le lendemain un autre « singe » chez qui, après quelques explications, je devais rentrer *le plus tôt possible*. Je demandai deux ou trois jours qui me furent cependant accordés; mais étant allé à son cercle le soir même, ce patron m'écrivit le lendemain matin que... pour des *raisons de famille ???* il ne prendrait pas d'ouvrier maintenant, et me priait de l'excuser, etc., etc. — J'étais sur le livre noir.

L'ouvrier vient-il de la province, ou s'adresse-t-il à un patron qui n'appartient pas à ces cercles ! Celui-ci lui demande dans quelle maison il a travaillé en dernier lieu? pendant combien de temps ? à quel salaire? etc., et on le *prie* de revenir le lendemain.

Un questionnaire imprimé, renfermant toutes les questions utiles sur les capacités, le salaire, l'âge, les habitudes, la sobriété, les opinions politiques, la religion, l'influence sur les autres ouvriers, les relations avec les sociétés ouvrières, etc., etc, est adressé au dernier patron avec prière de le remplir et de le retourner par poste. — Suivant les oui ou les non ouvrier obtient ou n'obtient pas de travail s'adresse ailleurs ; il attend longtemps ainsi ne s'explique pas ses fins de non-recevoir.

Le livret est aboli, vive le socialisme des négociants !

A. Letailleur.

MOUVEMENT SOCIAL

Paris. — La Fédération du Centre aux socialistes-révolutionnaires roannais :

Citoyens,

La Fédération du Centre proteste avec toute l'énergie dont elle est capable contre l'inique et odieuse condamnation que n'ont pas craint d'infliger les Bréchards de Montbrison à Fournier, victime des Bréchards de Roanne.

Inscrivons son nom sur la liste de nos martyrs et préparons-nous à la Révolution, car cette condamnation crie vengeance !

Pour la Fédération du Centre :

Le Secrétaire correspondant,
Louis Hennet.

— Le conseil syndical des ouvriers ébénistes de la Seine nous communique l'avis suivant :

Les Chambres syndicales ouvrières des ébénistes des différentes villes de France et de l'étranger sont priées de faire parvenir leur adresse respective, au plus tôt, au Syndicat de l'ébénisterie, 10, rue Basfroi (Paris), pour une communication importante concernant la corporation (Urgence).

Roanne. — Le Comité central de l'ex-grève de Roanne aux frères de Paris victimes de coalitions patronales.

Citoyens,

Considérant le grand acte de solidarité que vous avez accompli en nous soutenant moralement et matériellement dans notre dernière lutte de quarante-deux jours contre nos affameurs;

Considérant que la solidarité est le lien le plus puissant pour unir tous les travailleurs en vue du triomphe de l'humanité et de la justice.

Considérant que la justice distributive n'est possible que par la centralisation des secours ;

Le comité central de l'ex-grève de Roanne envoie tous les fonds dont il peut disposer, soit cent francs, à la *Fédération socialiste révolutionnaire du Centre*, avec mandat pour celle-ci de les répartir entre les corporations en grève, au prorata des besoins de chacune d'elles.

Il invite en outre lesdites corporations à former le plus tôt possible un Comité central de secours pour que les souscriptions puissent être distribuées entre elles d'après le nombre de leurs nécessiteux, en évitant de la sorte de créer des inégalités.

Le comité central de la grève de Roanne flétrit l'indigne et lâche conduite des affameurs parisiens qui ont suivi l'exemple des onze Bréchards roannais.

Il flétrit également les agissements de la République à la Goblet, refusant d'autoriser la loterie du *Citoyen*, qui avait pour but de donner du pain aux femmes et aux enfants des gré-

vistes parisiens, alors qu'elle n'a pas craint d'expédier gendarmes, argousins et soldats contre les travailleurs en lutte pour défendre leurs misérables moyens d'existence.

Il invite enfin les travailleurs de Paris et de la province à s'organiser en Chambre syndicales, cercles et groupes d'études sociales, ayant pour but l'organisation révolutionnaire, qui seule peut nous émanciper en supprimant tous les privilèges et en assurant à chacun le produit intégral de son travail.

Courage donc, camarades ! La solidarité ouvrière aidant, vous forcerez vos exploiteurs à capituler devant vos justes réclamations.

Pour le Comité central de l'ex-grève :

Le Secrétaire,

CHARLES FOUILLAND.

La Fédération du Centre a répondu à cet envoi par la lettre suivante :

Au comité central de l'ex-grève de Roanne.

Citoyens,

La Fédération du Centre vous félicite de l'acte de solidarité par lequel, — oubliant vos propres besoins, — vous venez en aide aux grévistes de la Seine; et vous remercie de l'avoir choisie pour intermédiaire entre vous et eux.

Le jour où tous les travailleurs comprendront leurs devoirs et sauront revendiquer leurs droits comme vous l'avez su vous-même, ce jour là la révolution sera faite, ce jour là les Bréchards de Roanne et d'ailleurs verront finir leur scandaleuse exploitation.

Pour la Fédération du Centre :
Le secrétaire correspondant,
LOUIS HENNET, 25, rue Berthe.

Reims. — Dans sa dernière réunion le groupe de propagande la *Défense des travailleurs* comprenant l'importance de la décision prise par la Fédération du Centre, devant obliger les députés à se prononcer une fois de plus selon leurs intérêts de classe, par un vaste pétitionnement en faveur de la taxation des loyers, a nommé une commission pour organiser à Reims une grande réunion à cet effet.

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE

166, rue Montmartre

20 juin 1882

La semaine a commencé par une bourse de panique principalement sur les Rentes françaises et sur les valeurs Turques et Egyptiennes. Aujourd'hui on s'est calmé et il s'est fait une reprise assez vive sur tout l'ensemble de la cote. La situation est toujours très tendue en Egypte et la conférence va se trouver en face de difficultés qu'il serait puéril de se dissimuler; en plus on ne voit pas bien quelle sanction auront les décisions qu'elle arrivera à prendre. A l'intérieur nous avons la crainte de conflits entre la chambre et le ministère qui augmente encore le malaise. La hausse est donc bien difficile; seulement on a beaucoup baissé et il existe certainement du découvert sur nos Rentes ; sur le 5 0[0 surtout ; dans ces conditions le marché nous paraît devoir devenir plus solide. Nous parlons pour les Rentes et les valeurs françaises; pour tout ce qui est valeurs étrangères nous croyons, au contraire, que la baisse actuelle n'est que le commencement d'une crise et nous engageons vivement nos lecteurs à vendre leurs titres étrangers s'ils en ont pour mettre en portefeuille des rentes françaises.

Le 3 0[0 est 81.32 1[2 il a coté lundi 80.90 ; l'amortissable est à 82.30 après 81.90 ; le 5 0[0 est à 114.75 après 114.20. L'Egyptienne finit à 292,50 elle a fait 285. La Banque ottomane cote 775 après 740. Le Suez est très agité ; samedi il finissait à 2505, il est tombé lundi à 2175 pour fermer à 2330; il a repris hier à 2390. Il y a longtemps que nous signalons les dangers de la spéculation qui opère avec si peu de prudence sur cette valeur. Les chemins français ont repris assez vigoureusement sur leurs plus bas cours.

Les valeurs de Crédit ont été bien plus calmes pendant la panique; elles donnent lieu du reste, à des affaires très limitées.

Le Crédit général français a été très attaqué, mais les bruits d'appel de fonds que l'on a fait courir sont dénués de tout fondement. Il y a de très bons achats qui profitent des cours actuels et de la somme minime qu'il y a à débourser pour mettre cette valeur en portefeuille.

Les actions de la Société nouvelle s'éloignent peu de leurs cours précédents. Le dividende de 1881 étant de 40 fr. sur lesquels il reste à distribuer 15 fr. en juillet prochain, elles ne sont pas à leurs prix.

La Banque Centrale de France s'inscrit à 570 fr. Si les transactions étaient plus actives on verrait des cours plus élevés sur cette valeur.

On annonce une émission de 18.000 obligations de 500 fr. par la Société Gaz et Eaux de fondation toute récente. Le prospectus est avare de détails ; il en faudrait pourtant pour justifier un emprunt de neuf millions quand le capital de 10 millions n'est versé qu'à moitié et après moins ne deux ans d'existence.

En présence d'informations aussi incomplètes nous conseillons à nos lecteurs de s'abstenir.

Marie Ferré. — Fragments de discours et articles sur la mort de Marie Ferré. Publiés au bénéfice des grèves. Prix : 25 centimes.

Appartement meublé près du parc Monceaux, à louer de suite pour trois ou quatre mois — cinq pièces — 400 francs par mois.

S'adresser 7, boulevard Denain, chez M. Durel.

EN VENTE

DANS NOS BUREAUX :

Les deux premières collections de

L'ÉGALITÉ

L'Administration a réuni quelques collections **complètes** de la première série, qu'elle livre franco au prix de **cinq** francs.

La seconde série est livrée franco au prix de **deux** francs.

S'adresser à l'administration, 7, rue d'Aboukir, à Paris.

Si les capsules Durel au goudron ferrugineux sont de préférence prescrites par les docteurs pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, bronchites, anémie, cela tient à ce que le fer, en fortifiant les organes malades, leur vient en aide pour l'absorption des principes balsamiques du goudron.

Dépôt général, 7, boulevard Denain, Paris.

Envoi franco par la poste contre envoi de **2 fr. 50**

Imprimeur Gérant : GARDRAT

9, rue d'Aboukir, Paris.

PLUS DE TÊTES CHAUVES! HAUTES RÉCOMPENSES

Traitement spécial du cuir chevelu.— Arrêt immédiat de la chûte des cheveux. Repousse certaine à tout âge (à forfait). **AVIS AUX DAMES :** Conservation et reconstitution de leur chevelure tombée à la suite de couches ou affections quelconques. Une Dame attachée au Cabinet consulte. Envoi de Renseignements et preuves *gratis*.— *On jugera.* — **F. MALLERON aîné**, Chimiste, **83, rue de Rivoli, PARIS.**

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

EXCURSIONS

SUR LES

COTES DE NORMANDIE ET EN BRETAGNE

Billets d'Aller et Retour, valables pendant **un mois**

1er ITINÉRAIRE — 1re CLASSE 50 fr. » — 2e CLASSE 38 fr. »
Paris. — Rouen. — Le Havre. — Fécamp — Saint-Valery. — Dieppe. — Arques. — Forges-les-Eaux. — Gisors. — Paris.

2e ITINÉRAIRE — 60 fr. » — 45 fr. »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville-Deauville. — Caen. — Paris.

3e ITINÉRAIRE — 80 fr. » — 65 fr. »
Paris. — Rouen. — Dieppe. — Saint-Valery. — Fécamp. — Le Havre. — Honfleur ou Trouville. — Cherbourg. — Caen. — Paris.

4e ITINÉRAIRE — 1re CLASSE 90 fr. » — 2e CLASSE 70 fr. »
Paris. — Vire. — Granville. — Avranches et Pontorson (Mont-St-Michel). — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

5e ITINÉRAIRE — 100 fr. » — 80 fr. »
Paris. — Cherbourg. — St-Lô. — Coutances. — Granville. — Avranches. — Pontorson. — Dol. — Saint-Malo. — Dinan. — Paris.

6e ITINÉRAIRE — 120 fr. — » 100 fr. »
Paris. — Briouze. — Granville. — Avranches. — Pontorson (Mont-St-Michel). — Dol. — St-Malo. — Dinan. — Brest. — Rennes. — Le Mans. — Paris.

NOTA. — Les prix ci-dessus comprennent les parcours en bateaux et en voitures publiques, indiqués dans les Itinéraires.

Les Billets sont délivrés à Paris, aux Gares Saint-Lazare et Montparnasse et à l'Agence du boulevard St-Denis, 20, et boulevard des Italiens, 4